

Pesticides : 1.200 médecins appellent à de profondes réformes pour protéger la population

Inquiétés par l'augmentation des maladies chroniques, 1.200 médecins ont signé un appel demandant des réformes, notamment en matière d'usages des pesticides, de mise sur le marché et d'évaluation sanitaire des perturbateurs endocriniens.



© Jürgen Fälchle

Ce jeudi 30 janvier, a été présenté l'appel "Pesticides : l'alerte des médecins de France métropolitaine et des Antilles" signé par quelque 1.200 médecins à l'initiative des associations médicales Alerte des médecins limousins sur les pesticides (AMLPL), Association Médicale Sauvegarde Environnement Santé (AMSES) et EnVie Santé.

"Médecins de terrain, nous avons constaté l'augmentation des maladies chroniques chez nos patients (cancers, troubles de la fertilité, mais aussi maladies neurologiques, diabète, allergies...)", déplorent les signataires, précisant *"[avoir] aussi constaté que les preuves de la responsabilité de substances chimiques très largement répandues dans notre environnement s'accumulaient"*.

Revoir les autorisations et les usages de pesticides

Concrètement, les médecins signataires formulent cinq demandes. En premier lieu, ils appellent à la reconnaissance de nouveaux tableaux de maladies professionnelles agricoles dont l'apparition est liée à l'exposition aux pesticides.

La protection des populations constitue la deuxième attente. Les médecins réclament en particulier la fin des dérogations à l'interdiction européenne des épandages aériens, la réduction des risques vis-à-vis des populations vivant à proximité des cultures à forte utilisation de pesticides (signalisation sur les zones d'épandages, distance de sécurité avec les habitations) et des agriculteurs (séparation nette entre les activités de conseil et de vente des produits), l'interdiction de l'usage des pesticides dans les zones non agricoles, un étiquetage des produits destinés à l'alimentation permettant de visualiser les substances chimiques utilisées pour leur fabrication et la disparition, à très brève échéance, des résidus de pesticides perturbateurs endocriniens dans les produits alimentaires.

Le troisième volet de leurs demandes concerne les misés sur le marché des pesticides. Ils attendent que les tests réglementaires nécessaires à l'autorisation de mise sur le marché (AMM) soient confiés à des laboratoires indépendants désignés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) et que l'AMM soit délivrée conjointement par les ministères de la Santé, de l'Ecologie et de l'Agriculture.

Au niveau européen, les signataires demandent que les perturbateurs endocriniens soient assimilés à des substances sans seuil afin que les perturbateurs endocriniens avérés et fortement suspectés fassent l'objet d'une substitution obligatoire et que les perturbateurs endocriniens faiblement suspectés fassent l'objet d'une vigilance ou de restrictions. Ils souhaitent aussi que la caractérisation des perturbateurs endocriniens se base sur des tests toxicologiques recherchant des effets à faibles doses et par effet cocktail, comme préconisé par un rapport de 2012 rédigé à la demande de la Commission européenne.

Enfin, ils souhaitent une augmentation des surfaces en agriculture biologique pour que l'ensemble de la population puisse choisir une alimentation sans pesticides.

Augmentation significative des risques

Certes, les pesticides ne sont pas seuls en cause dans la progression des maladies chroniques, expliquent les signataires, mais ils souhaitent néanmoins que *"des politiques agricoles, économiques et de santé publique soient enfin efficacement mises en œuvre"*. Pour justifier leurs demandes, ils mettent en avant une série d'éléments établissant un lien entre l'utilisation de pesticides et certaines pathologies.

signatures, mais ils souhaitent notamment que "des politiques agricoles, économiques et de santé publique soient enfin efficacement mises en œuvre". Pour justifier leurs demandes, ils mettent en avant une série d'éléments établissant un lien entre l'utilisation de pesticides et certaines pathologies.

C'est le cas de l'expertise de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) "pesticides et santé" publié en juin 2013 qui conclut qu'"il semble exister une association positive entre exposition professionnelle à des pesticides et certaines pathologies chez l'adulte". La maladie de Parkinson, le cancer de la prostate et les cancers hématopoïétiques sont explicitement cités par l'Inserm. Toujours selon cette étude, il semblerait que l'exposition professionnelle des femmes enceintes aux pesticides entraîne "*une augmentation significative*" du risque de fausses-couches et de malformations congénitales. Quant à l'exposition "domestique" ou "de voisinage", elle entraînerait une augmentation significative du risque de leucémie et de tumeurs cérébrales.

Absence d'évaluation

En cause ? L'absence d'évaluation des produits mis sur le marché, suggère l'appel qui s'appuie sur le constat formulé par l'expertise "cancers et environnement" publiée en octobre 2008 par l'Inserm : "*près d'un millier de molécules ont été mises sur le marché en France ; les risques liés à ces molécules ne peuvent être évalués faute de données toxicologiques et épidémiologiques suffisantes*".

Plusieurs des rares études réalisées sur l'ensemble de la population et sur les riverains concluent que des expositions environnementales sont susceptibles de provoquer des cancers et des maladies de Parkinson. C'est le cas d'une étude relative au Chlordecone publiée en 2011 par l'Institut national de veille sanitaire (Invs), d'une étude relative à certains fongicides publiée en 2009 et de l'expertise "pesticides et santé" qui pointent une diminution du poids de naissance, des atteintes neurodéveloppementales et une hausse des risques de malformations congénitales et de leucémie chez les enfants des femmes vivant au voisinage d'une zone agricole ou liée aux usages domestiques de pesticides.

Imprégnation de la population

"Or personne ne conteste l'imprégnation générale de la population", estiment les médecins, rappelant que 90% de la population française est contaminée par les organophosphorés, selon des travaux réalisés par l'Invs. Quant à la cohorte Pélagie, elle a montré qu'en Bretagne "*seul 1,6% des échantillons d'urine de femmes enceintes ne contient pas de trace des pesticides recherchés*".

Le fait que l'imprégnation soit à faible dose ne rassure pas les médecins qui avancent que de nombreux pesticides sont des perturbateurs endocriniens. Or, "*leurs effets ne dépendent pas de la dose, mais de la période d'exposition, ils ne sont pas linéaires, ils s'ajoutent à ceux d'autres substances (effet cocktail) et ils sont susceptibles d'être transgénérationnels*". Une menace face à laquelle il est difficile de se prémunir, l'Union européenne n'ayant toujours pas validé de méthode permettant de déterminer si un pesticide est un perturbateur endocrinien ou non, comme l'a souligné le rapport sénatorial "Pesticides, vers le risque zéro" d'octobre 2012.

Article publié le 30 janvier 2014